

**Décision n°20250613-1 portant délégation de signature de la Présidente du CNOUS à monsieur
Guillaume BOUGOUIN**

Publié le 1 juillet 2025, Mis à jour le 1 juillet 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;

Vu l'arrêté du 30 août 2021 portant nomination de monsieur Guillaume Bougouin en qualité de chargé de mission affaires juridiques au sein de la Présidence du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article Unique

Délégation de signature est donnée à monsieur Guillaume Bougouin, à effet de signer, après accord de la présidence, tous les actes en lien avec l'assurance Maïf pour le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires.

Fait à Vanves,

Le 1er juillet 2025

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND